

ANNEXE II

**FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Contexte de la formation en milieu professionnel

La durée de la formation en milieu professionnel est de **16 semaines**.

La formation en milieu professionnel correspond pour l'élève à une formation réelle. Elle doit être bien préparée et en liaison avec les autres enseignements.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années de formation, en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires,
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes.

Les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation et à l'évaluation sont définis en commun par les formateurs des établissements et les tuteurs des entreprises concernées.

Objectifs

La formation en milieu professionnel a principalement pour but la formation sur les sites réels conformes aux conditions habituelles du travail en entreprise de traitements et revêtements de surfaces.

Elle permet d'acquérir également un savoir-être indispensable à l'intégration dans le milieu professionnel et de prendre en compte les contraintes économiques, les modes de gestion et les facteurs de compétitivité de l'entreprise.

Elle met en œuvre le développement de compétences liées à certaines contraintes de temps, d'organisation, de sécurité, de rapport qualité / coût, de technologie.

La formation en milieu professionnel vise en premier lieu à développer, chez l'élève, les compétences suivantes :

- appréhender les réalités de l'entreprise, les contraintes de production économique, les facteurs humains et les spécificités techniques,
- apprendre à maîtriser de nouvelles techniques en prenant en compte les contraintes de sécurité et de protection de l'environnement,
- utiliser les installations industrielles,
- être confronté à la démarche qualité et aux conséquences de la non qualité,
- utiliser et valider les acquis dans le domaine de la communication en entretenant de véritables relations avec les différents interlocuteurs,
- mesurer l'importance de la compétitivité, de la compétence des acteurs et apprécier l'efficacité des différents services internes et externes à l'entreprise.

Baccalauréat professionnel « Traitements de Surfaces »

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par un tuteur de formation.

Le tuteur est le personnage clé du dispositif de la formation en milieu professionnel. Il a pour rôle d'accueillir l'élève et de l'aider à suivre sa progression au sein de l'entreprise.

Son apport consiste à transmettre au stagiaire sa connaissance spécifique pratique et technique de l'entreprise, de l'unité de production et de l'appareillage.

Il l'introduit auprès des services de l'usine, mais il doit également favoriser sa capacité d'autonomie et sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail, nouvelle pour lui.

Il est enfin le correspondant dans l'entreprise de l'équipe pédagogique et le coresponsable de la notation de la formation en entreprise.

Chaque période sera évaluée et fera l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Le suivi s'effectue à l'aide d'un carnet de liaison " Lycée / Entreprise " où seront précisées certaines particularités :

- inventaire des activités et études confiées, évaluation du niveau de maîtrise et atteinte des objectifs fixés.
- assiduité, autonomie, investissement, etc.
- connaissances acquises durant la formation en entreprise.

Modalités

1- Voie scolaire

La recherche de la ou des entreprises d'accueil est assurée conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

La formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 (B.O. n° 38 du 24 octobre 1996).

Toute l'équipe pédagogique est concernée par le suivi de la période de formation en entreprise. Les visites sont organisées en accord avec les responsables des entreprises afin de prendre en compte leurs disponibilités et les exigences de confidentialité qui leur sont imposées.

Au cours des différentes périodes de formation en entreprise une ou plusieurs journées de regroupement des élèves pourront être organisées sous la responsabilité de l'équipe éducative.

Contenus et activités

- La première année est plus orientée vers la connaissance du milieu industriel et du secteur de production, chacune de ces orientations est organisée sous forme d'activités ou de tâches.

- Découverte du milieu industriel (approche globale) :
 - établissement d'un organigramme de l'entreprise,
 - identification des différents postes de travail et des différents niveaux de responsabilité sur l'unité de production.

- Découverte du secteur de production :
 - organisation du secteur,
 - situation des différents intervenants,
 - repérage des flux,
 - identification, repérage des différents équipements sur le site,
 - recherche et utilisation des documentations sur les postes et les équipements,
 - intégration des comportements liés à l'hygiène, à la sécurité et à la protection de l'environnement,
 - participation éventuelle à la préparation, à la mise en service et à l'exploitation de procédés de traitements et revêtements de surfaces et de traitement des effluents.

➤ La seconde année est plus orientée vers la mise en situation réelle de production et de fabrication.

- participation active à la préparation, à la mise en service et à l'exploitation de procédés de traitements, de revêtements de surfaces et des contrôles associés,
- participation à la conduite des installations et à la gestion des flux de production,
- participation au repérage des différents dysfonctionnements et à la mise en œuvre des procédures à suivre dans de tels cas,
- exploitation et participation à la rédaction des documents de production,
- participation à des réunions de service, de sécurité,
- réalisation d'un travail personnel d'observation et de réflexion pouvant déboucher sur des propositions d'amélioration des appareillages, des procédés, des process, des conditions de sécurité.

Au terme des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un dossier comprenant d'une part, un rapport de stage et d'autre part, des attestations de stage.

Ce rapport comprend :

- une présentation de l'entreprise incluant un exposé sur son ou ses mode(s) de gestion, sur les critères et contraintes économiques qui lui sont spécifiques,

- une synthèse des activités confiées, le candidat consignant en particulier :
 - les caractéristiques du système où les interventions ont eu lieu,
 - les types d'intervention (procédures, procédés utilisés, technologie, moyens...),
 - les informations et documentations liées aux différentes opérations,
 - le contexte, l'organisation et les relations,
 - les éléments d'économie et de gestion se rapportant à cette activité.

La synthèse précise les activités du candidat repérées comme les plus significatives dans l'entreprise où il développe sa formation. Elle donne le thème du stage, les études de cas, les bilans d'ampleur limitée, la conclusion sur le thème du stage et sur l'apport de ce stage pour le candidat.

Le rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

Baccalauréat professionnel « Traitements de Surfaces »

Ce dossier comporte également les attestations de stage permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en milieu professionnel et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas subir l'unité U31 (évaluation de la formation en milieu professionnel).

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

2- Voie de l'apprentissage

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes de cette formation et plus particulièrement de leur importance dans la réalisation du rapport de stage.

Au terme des périodes de formation, l'apprenti constitue un dossier. Les modalités de constitution et de remise de ce dossier sont identiques à celles des candidats scolaires (cf. supra).

3- Voie de la formation professionnelle continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion :

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Au terme de sa formation le candidat constitue un dossier. Les modalités de constitution et de remise de ce dossier sont identiques à celles des candidats scolaires (cf. supra).

b) Candidat en situation de perfectionnement :

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant du secteur de la mécanique en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat rédige un rapport sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l'élaboration du rapport de stage pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue.

Ce rapport fait apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise
- les types d'activités effectuées qui font appel à tout ou partie des compétences C1, C2, C3, C4, C5, C6 et des savoirs technologiques associées (S3, S4, S5, S6, S7, S8).

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

4 - Candidat qui se présente au titre de trois années d'expérience professionnelle.

Il rédige un rapport d'activité faisant apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise
- les types d'activités effectuées qui font appel à tout ou partie des compétences C1, C2, C3, C4, C5, C6 et des savoirs technologiques associées (S3, S4, S5, S6, S7, S8).

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Positionnement

Durée minimale pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- **10 semaines** pour les candidats issus de la voie scolaire (art. 15 du décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié)
- **6 semaines** pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au § 3-a